

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.
TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 27 AVRIL 2011

La séance est ouverte à 10h40 sous la présidence de M. Patrik Van Ceken
qui désigne M. Bruno Spiess pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée désigne M. Brandwein Nagelmaeker
et M. Pierre Bonnet pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 1er avril 2011,
- du Tijd du 1 avril 2011 et
- de l'Echo du 1 avril 2011,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires, obligataires et porteurs de warrants en nom et la liste des présences.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, le Président demande à l'Assemblée de reconnaître qu'elle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

59 actionnaires présents ou représentés ont déposé 961.316 parts sociales
donnant droit au même nombre de voix.

Le Président informe l'Assemblée que conformément à l'autorisation d'achat d'actions propres du 28 avril 2010, la société a acquis à ce jour 9.375 actions Cie du Bois Sauvage en bourse à un prix moyen unitaire d'EUR 201,03 et qu'en vertu de l'article 622 du Code des sociétés, le droit de vote des actions propres est suspendu réduisant ainsi le nombre maximum de droits de vote à 1.553.335.

Le Président attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur la remise aux actionnaires d'une version abrégée, en vertu de l'article 105 du Code des Sociétés, des comptes statutaires de l'exercice 2010.

L'Assemblée (~~passé à la lecture~~) (dispense le bureau de la lecture) des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.

Après avoir répondu aux différentes questions, le Président passe au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

A. ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2010
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice 2010
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et de l'affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Décharge à donner au Commissaire
6. Mandats statutaires:
 - ratification de la nomination par le Conseil d'administration du 31 août 2010, avec effet à cette date, pour une durée échéant à l'issue de l'assemblée générale de 2012, en qualité d'administrateur représentant l'actionnaire principal, de Mademoiselle Valérie Paquot, en remplacement du mandat mis à la disposition de ce même conseil de Madame Christine Blondel
 - nomination pour une période de six ans, en qualité d'administrateur, de Monsieur Frédéric van Gansberghe en remplacement du mandat de Monsieur Luc Vansteenkiste venu à échéance et non rééligible
 - nomination pour une période de six ans, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, de Monsieur Frédéric Jourdain en remplacement du mandat de Monsieur Luc Willame venu à échéance et non rééligible
 - nomination pour une période de six ans, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés de Monsieur François Blondel en remplacement du mandat qui viendra à échéance le 30 juin 2011 de Monsieur Guy Paquot.
7. Approbation, en application de l'article 520ter du Code des sociétés, que la rémunération variable d'un administrateur exécutif et des membres du Comité de direction soit établie pour partie sur base d'un critère discrétionnaire, et que l'évaluation des critères soit réalisée sur une période d'un an.
8. Divers.

Le Conseil propose d'adopter les propositions faites aux points 3 à 7 de l'ordre du jour.

Le Président acte ensuite les résolutions suivantes:

B. DECISIONS

3ème point à l'ordre du jour: Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et de (1^{ère} résolution) l'affectation du résultat

Les comptes annuels de l'exercice 2010 se terminent par un bénéfice d'Eur 24.072.361,32.

En tenant compte du bénéfice reporté d'Eur 146.933.255,82 le bénéfice à affecter s'élève à Eur 171.005.617,14.

L'Assemblée approuve par:

.....94.316..... voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

les comptes annuels de l'exercice 2010 et l'affectation du bénéfice répartissable comme suit:

- à la réserve indisponible pour les 8.063 actions propres acquises dans le courant de l'exercice :	Eur 1.600.362,43
- à la réserve légale :	Eur -
- à la distribution d'un dividende brut d'Eur 6,80 par titre ; les actions propres détenues n'ayant pas droit au dividende :	Eur 10.571.599,60
- aux tantièmes des administrateurs (2/95 ^{ème} du dividende)	Eur 222.559,99

et de reporter le solde d'Eur 158.611.095,12 au bénéfice à reporter.

4ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner aux Administrateurs
(2^{ème} résolution)

L'Assemblée donne DECHARGE aux Administrateurs de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 par:

941316 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

5ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner au Commissaire
(3^{ème} résolution)

L'Assemblée donne DECHARGE au Commissaire de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour son mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 par:

941316 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

6ème point à l'ordre du jour: MANDATS STATUTAIRES:

L'Assemblée prend acte de la fin des mandats d'administrateurs:

- avec effet au 31 août 2010, de Madame Christine Blondel
- avec effet au 27 avril 2011, de Messieurs Luc Vansteenkiste et Luc Willame
- avec effet au 30 juin 2011, de Monsieur Guy Paquot

(4^{ème} résolution)

L'Assemblée ratifie à :

941316 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

la nomination par le Conseil d'administration du 31 août 2010, avec effet à cette date, pour une durée échéant à l'issue de l'assemblée générale de 2012, en qualité d'administrateur représentant l'actionnaire principal, de Mademoiselle Valérie Paquot, en remplacement du mandat mis à la disposition de ce même conseil de Madame Christine Blondel.

(5^{ème} résolution)

L'Assemblée nomme à :

911 316 voix POUR
..... voix CONTRE
30000 ABSTENTIONS

pour une période de six ans, en qualité d'administrateur, Monsieur Frédéric van Gansberghe, en remplacement du mandat de Monsieur Luc Vansteenkiste venu à échéance et non rééligible.

(6^{ème} résolution)

L'Assemblée nomme à :

911 315 voix POUR
..... voix CONTRE
30000 ABSTENTIONS

pour une période de six ans, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, Monsieur Frédéric Jourdain, en remplacement du mandat de Monsieur Luc Willame venu à échéance et non rééligible. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

(7^{ème} résolution)

L'Assemblée nomme à :

911 316 voix POUR
..... voix CONTRE
30000 ABSTENTIONS

pour une période de six ans, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, Monsieur François Blondel, en remplacement du mandat qui viendra à échéance le 30 juin 2011 de Monsieur Guy Paquot.

7ème point à l'ordre du jour: REMUNERATION:

(8^{ème} résolution)

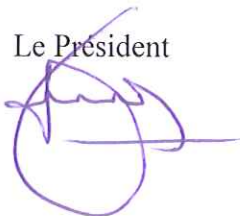
L'Assemblée approuve par :

890 417 voix POUR
..... voix CONTRE
50 809 ABSTENTIONS

qu'en application de l'article 520ter du Code des sociétés, que la rémunération variable d'un administrateur exécutif et des membres du Comité de direction soit établie pour partie sur base d'un critère discrétionnaire, et que l'évaluation des critères soit réalisée sur une période d'un an.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à *M.S.*

Le Président



Le Secrétaire



Les Scrutateurs



Les Actionnaires